

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

Création d'un téléski-nautique sur câbles et agrandissement du plan d'eau.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Pouligny Notre-Dame

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LAMY Danielle, Maire

RCS / SIRET

21360163600011

Forme juridique

Collectivité

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38°)	Téléski-nautique capable d'accueillir 200 personnes en 12 heures d'activité journalière, sur une base de loisirs pouvant accueillir du public pour des événements ponctuels.
54°) a)	Défrichement d'une superficie de 0,19 ha

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Défrichement d'une superficie de 0,19 ha du massif boisé au sud du plan d'eau de Ligny (commune de Pouligny Notre-Dame) qui permettra un agrandissement du plan d'eau de 0,203 ha et l'installation par la suite du téléski-nautique mentionné au "3." (rubrique 38° de l'annexe au R. 122-2 du code de l'environnement).

## 4.2 Objectifs du projet

Agrandissement du plan d'eau indispensable à l'installation du téléski-nautique, le défrichement (rubrique 51'a) doit être fait pour permettre l'agrandissement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches à une date qui sera définie par la faisabilité du projet global.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concerne l'agrandissement du plan d'eau qui sera effectué par la suite.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de défrichements, demande de permis d'aménager, autorisation de vidange, autorisation au titre de la loi sur l'eau.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

autorisation de défrichements.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	0,19 ha
Superficie du massif	0,87 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Plan d'eau communal  
de Ligny.  
36160 Pouligny  
Notre-Dame

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 02° 00' 12" Lat. 46° 28' 53"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

défrichement, affouillements pour agrandissement plan d'eau, installation du téléski-nautique.

Tous ces projets sont liés et soumis à l'accord de tous les organismes décideurs impliqués dans l'aboutissement du projet global.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

boisement

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS zonage NDb zone naturelle protégée -  
date d'approbation du POS : 28/11/2006.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement porte sur un espace classé "zone humide" suite à une étude pédologique de la chambre d'agriculture de l'Indre. Détails en annexe -
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé le 14 janvier 2008 copie en annexe -
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel.
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les espèces présentes dans le boisement en ZH qui sera dégradé devront migrer de quelques dizaines de mètres. L'agrandissement du plan d'eau entraînera la reconstitution de leur cadre de vie quelques mètres plus loin → faible impact sur l'environnement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espace naturel . destruction d'espace boisé faible, 20% du massif boisé, 15% de la zone humide identifiée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce dossier de soumission à étude d'impact émane d'une concertation avec la DDT de l'Indre.

Le défrichement qui doit se faire sur une zone de 0,19 ha devait initialement porter sur l'ensemble du massif boisé de 0,87 ha. Dans un but de préservation de l'environnement, nous avons décidé de réduire ce défrichement et de compenser les dégâts qu'il engendrerait sur le milieu naturel (0,19 ha) en restaurant et entretenant le reste du massif boisé classé en zone humide.

En ce sens nous ne pensons pas que ce défrichement doive faire objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	✓
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- Dossier de présentation global du projet d'aménagement du plan d'eau incluant les annexes exigés.</p> <p>- Information sur les risques naturels et technologiques.</p> <p>- renseignement d'urbanisme</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Pouiligny Notre-Dame. le 11 juillet 2013

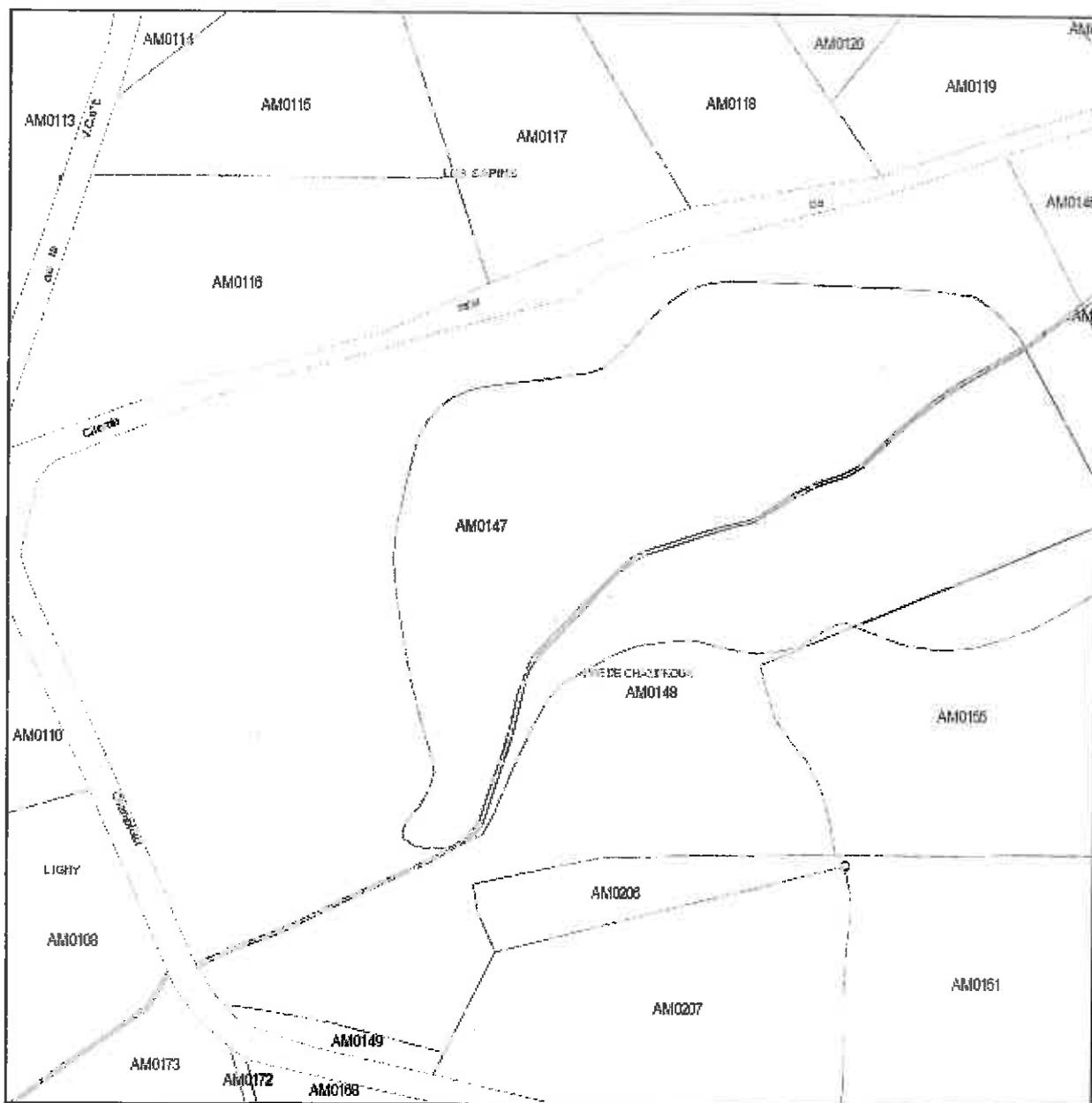
Signature

*Le Jauré,*

Danielle LAMY



# RENSEIGNEMENT D'URBANISME



Date : 11/07/2013

Echelle : 1:2300

<b>Parcelle 360163 AM0147</b>				
Commune	POULIGNY-NOTRE-DAME	Le terrain est bâti : Non		
Adresse	0 PRE DE CHAMPROUX	Le terrain est dans un lotissement : Non		
Surface	47842m <sup>2</sup>			
Propriétaire(s)	+00001	<b>Urbanisme</b>		
COMMUNE DE POULIGNY NOTRE DAME		<b>Type</b>	<b>Zone</b>	<b>Libelle</b>
		Zonage	NDb	zone naturelle protégée
				<b>Emprise</b>
				100%





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Indre

Commune : **POULIGNY-NOTRE-DAME** (N° INSEE 36163)

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006-01-0069

du 12 janvier 2006

mis à jour le

28 AVR. 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRN)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ ou  non

Approuvé	date	type	diéa
	14-janv-08		Inondation

Les documents de référence sont :

PPRI - Indre hors Communauté d'Agglomération Castelroussine

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT \_\_\_\_\_ ou  non

date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité :  
 Faible zone 5    Moyenne zone 4    Modérée zone 3    **Faible zone 2 X**    Très faible zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

existants de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

PPRI approuvé = copie du zonage réglementaire

Documents à consulter en mairie, à la préfecture, sous-préfecture ou à la direction départementale des territoires

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 02 MAI 2011



Le préfet de l'Indre



# TELESKI-NAUTIQUE DE POULIGNY-NOTRE-DAME

*Plan d'eau communal de Ligny*

Mairie de POULIGNY-NOTRE-DAME  
M<sup>me</sup> le Maire Danielle LAMY

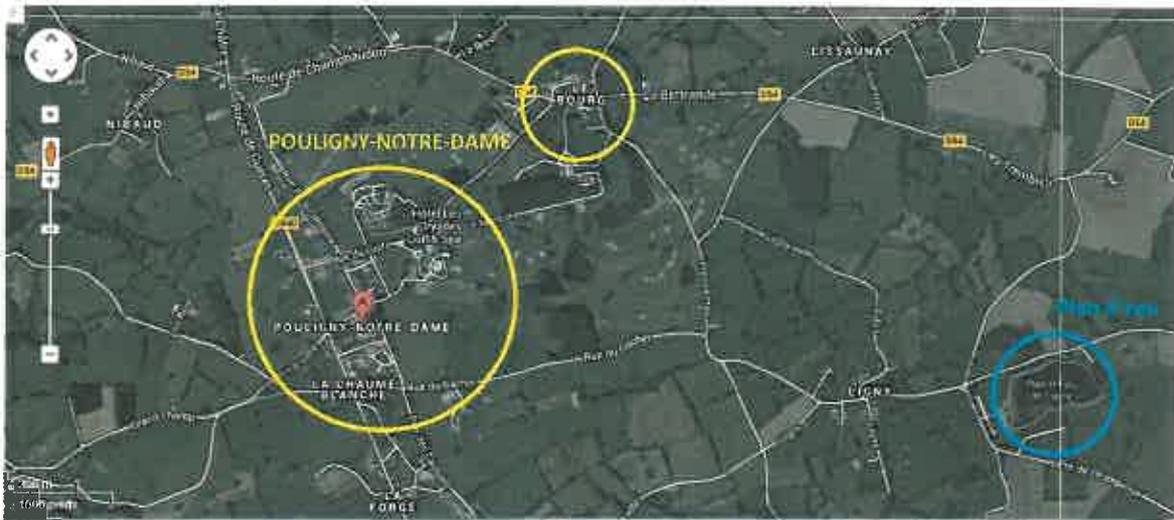
2 rue du Golf, 36160 Pouligny-Notre-Dame  
02 54 30 21 15 / poulignynotredamemairie@wanadoo.fr



### Situation

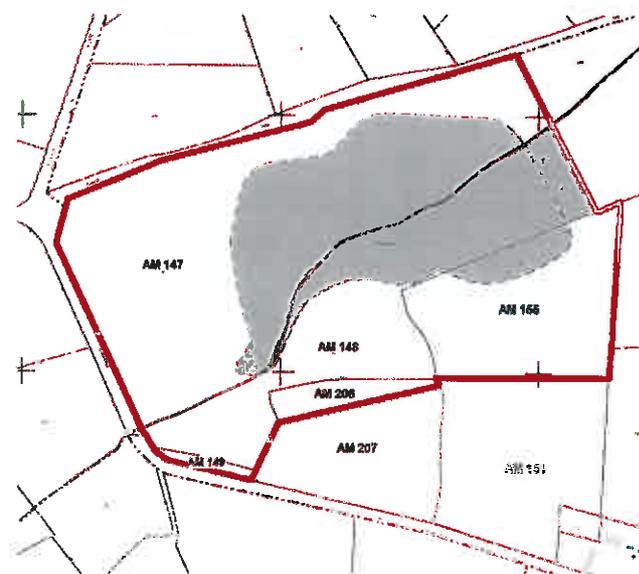
Le site du plan d'eau se situe au lieu dit « Ligny » sur la commune de Pouligny-Notre-Dame à l'Est du bourg.

Ce site, distant d'environ 1,5 km du bourg et de la route départementale n°940 (axe La Châtre — Guéret) est accessible à partir de la Chaume Blanche par les voies communales n°102 et n°8 ou à partir du bourg historique par la RD n°54 et la voie communale n°115.



Il s'étend sur une unité foncière communale d'une superficie totale d'environ 9 ha composée des parcelles cadastrées suivantes :

- section AM parcelle n°147 (4,78 ha)
- section AM parcelle n°148 (2,38 ha)
- section AM parcelle n°149 (0,06 ha)
- section AM parcelle n°155 (1,57 ha)
- section AM parcelle n°206 (0,23 ha)





## Caractéristiques

---

OUVERTURE : 1991

DECLARATION : 2000 (reconnu par la préfecture)

ALIMENTATION : ruisseau de Chalandreau en barrage de cours d'eau

VOLUME D'EAU : 80 000 m<sup>3</sup>

PROFONDEUR MOYENNE : 2,30 mètres

SUPERFICIE : 3,5 hectares sur un terrain de 5 hectares

BARRAGE / HAUTEUR DE CHAUSSEE : 7 mètres

AUTRES INFORMATIONS :

En 1991, le plan d'eau a été construit sous la maîtrise d'œuvre de la DDA de l'Indre.

TESTS ET SUIVI SANITAIRE :

Juin à Août 2012 : études par M. Blanchard effectuées pour « Nagez grandeur nature ». La baignade est possible, sans risques sanitaires.

VIDANGES : 1994, 1997, 2000, 2004, 2007

EQUIPEMENTS ANNEXES :

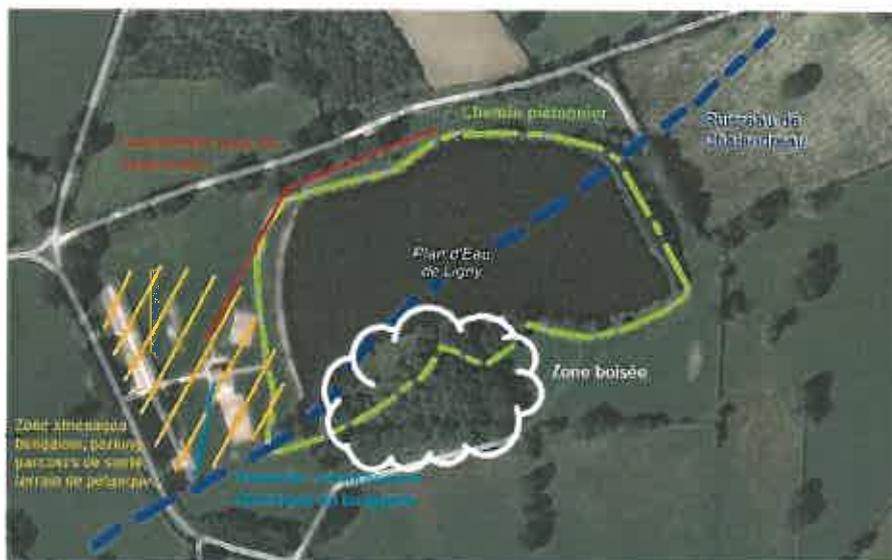
Un bungalow avec sanitaire installé à l'entrée ainsi que des tables de pique-nique, un terrain de pétanque, un parcours de santé et une zone de stationnement.

Le terrain est desservi en eau et électricité. Les eaux usées issues du bungalow sont traitées sur la parcelle avec un système d'assainissement autonome.

La zone de stationnement est stabilisée en matériaux naturels et n'a pas été revêtue.

VEGETATION & ESPACES NATURELS :

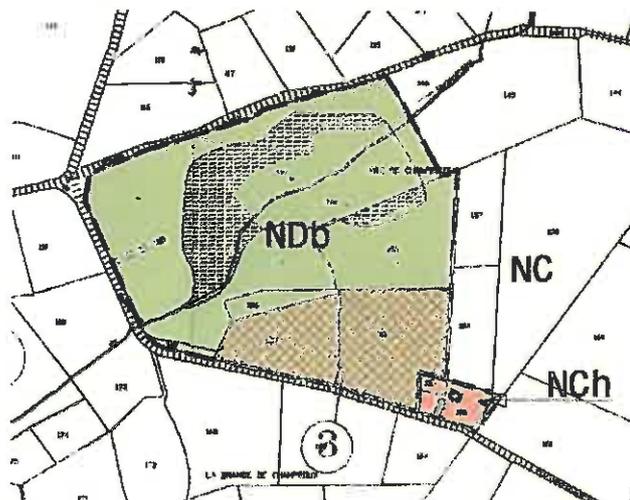
Une zone boisée est située au Sud du plan d'eau. Elle est composée principalement de peuplier et est traversée par le chemin piétonnier. Cette zone est classée « zone humide » d'après les critères pédologiques d'analyse du sol.





Les terrains sont classés en sous secteur NDb du Plan d'Occupation des sols de la commune de Pouligny-Notre-Dame, zone naturelle à vocation de sports et loisirs. A ce titre, sont admis les installations et travaux liés aux aires de jeux et de sports ainsi que les affouillements et exhaussements du sol liés à la création d'étangs, de bassins ou de retenues sous réserve de respecter les dispositions de la loi sur l'eau.

Les parcelles voisines cadastrées section AM 151 et 207 sont identifiées en emplacement réservé (n°3) pour l'extension de l'aménagement du camping et des abords du plan d'eau communal.



Aucune servitude d'utilité publique n'est répertoriée sur le site.



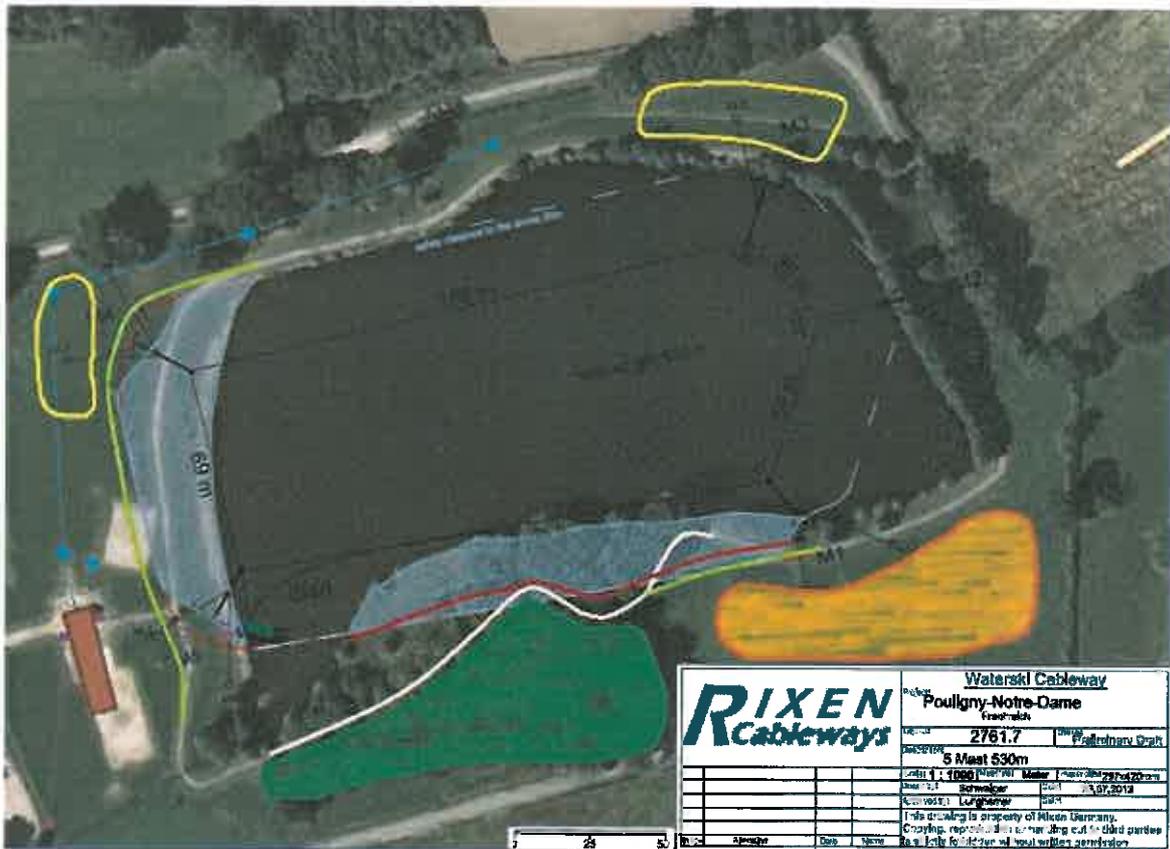
## Le projet global d'aménagement

Le projet d'aménagement considéré dans sa globalité avec les différents aménagements :

Le téléski-nautique au cœur du projet entraînera l'agrandissement du plan d'eau sur la zone humide. De ceci découlera la création d'un nouveau chemin autour des zones correspondantes, la création de tribunes artificielles sur les abords, et l'entretien de la zone humide.

Afin de créer d'autres points d'attraction sur le site, la halle sera construite sur l'emplacement de l'ancienne, profitant ainsi des systèmes de raccordements électriques et d'évacuation des eaux usées existants. Un parcours de découverte et de valorisation du milieu naturel est envisagé à travers la tourbière, et l'espace au sud-est sera aménagé pour la pratique d'autres activités de plein-air.

	Halle
	Tribunes naturelles
	Chemin
	Nouveau chemin
	Agrandissement
	Nouvelle Canalisation
	Raccordement électrique
	Zone Humide restaurée
	Espace de jeux





## Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement porteront sur les zones ouest et sud du plan d'eau.



### Informations estimées sur la zone ouest à aménager :

**Superficie :**

2009,78 mètres carrés = 0,2 ha

**Niveau du plan d'eau :**

96,50 m

**Niveau au bord :**

98,50 m

**Point culminant :**

100,00 m

**Point minorant :**

97,40 m

**Hauteur moyenne :**

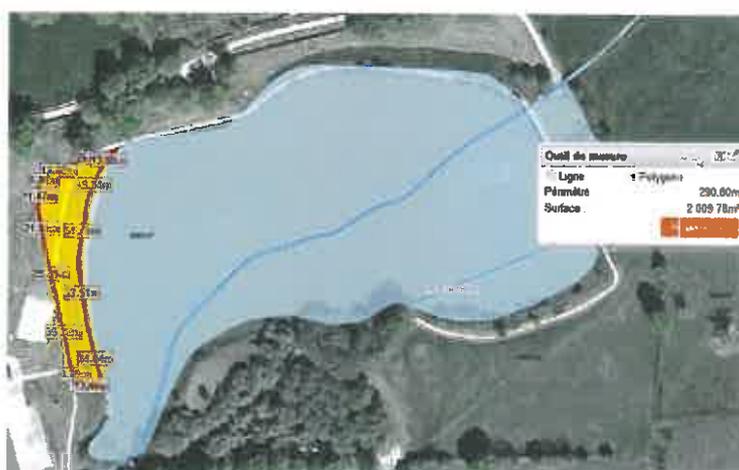
99 m

**Mise à niveau de l'eau :**

$2009 \times (99 - 96,5) = 5022,5$

**Profondeur à creuser :**

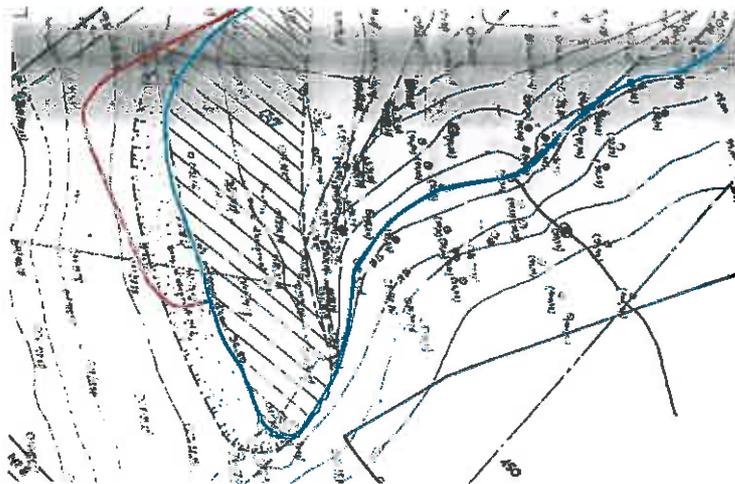
$2009 \times 2 = 4018$





**Volume à extraire estimé :**

9040,5 m<sup>3</sup>



**Informations estimées sur la zone sud à aménager :**

**Superficie :**

2030,63 m<sup>2</sup>

**Niveau du plan d'eau :**

96,50 m

**Niveau au bord :**

97,00 m

**Point culminant :**

98,70 m

**Point minorant :**

96,50 m

**Hauteur moyenne :**

97,80 m

**Mise à niveau de l'eau :**

$2031 \times (97,80 - 96,50) = 2640,3$

**Profondeur à creuser :**

$2031 \times 2 = 4062$

**Volume à extraire estimé :**

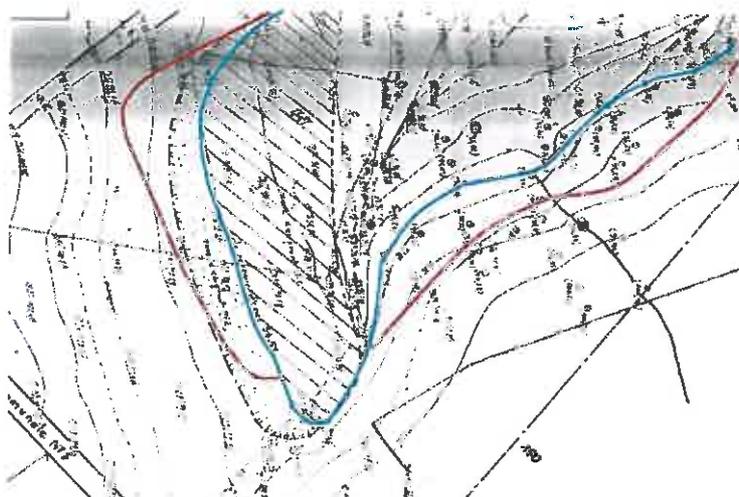
$2640,3 + 4062 = 6702,30 \text{ m}^3$

**SUPERFICIE ESTIMEE :**

$2009,78 + 2030,63 = 4040,41 \text{ m}^2$

**VOLUME TOTAL ESTIME :**

$9040,5 + 6702,3 = 15\ 742,80 \text{ m}^3$





La zone boisée en contact avec le plan d'eau est soumise à études pour définir son positionnement dans la protection de l'environnement.

### Etude pédologique & faune-flore

L'étude pédologique (des sols) a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Indre. Après des analyses du terrain le 29 mai 2013, Monsieur Joël MOULIN nous apporte ses résultats le 12 juin 2013.

→ *Rapport au format PDF en annexe.*

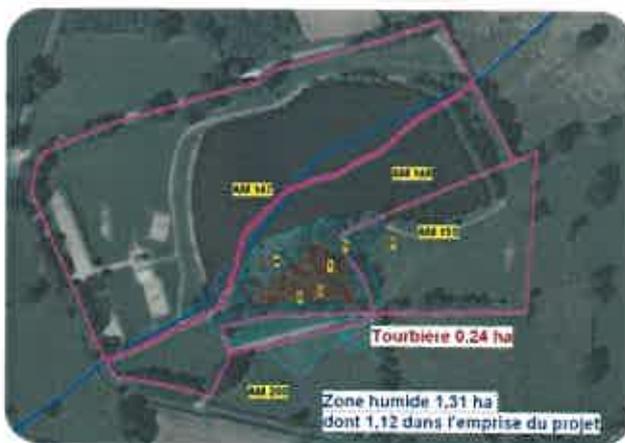
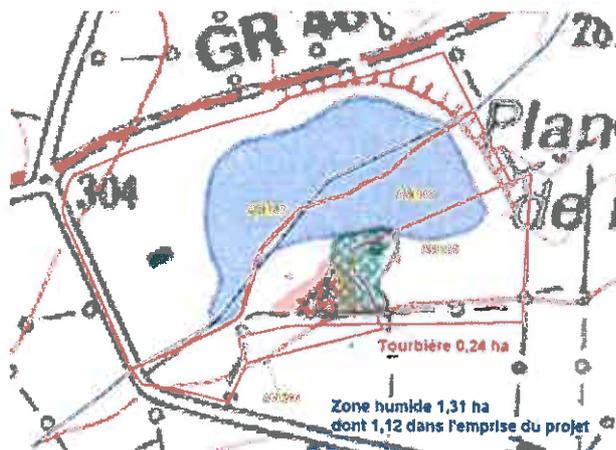
**Objectif de l'étude :** définition de la qualité des sols, diagnostic « zone humide », sur le site d'extension du plan d'eau de Ligny.

**Cadre du terrain analysé :** paysage de bocage assez fermé, type de la Marche (partie sud du Boischaud sud correspondant au socle du Massif Central. Le socle métamorphique du site repose sur l'altération des Gneiss.

**Analyses :** Le sol a été sondé en six points, jusqu'à 1,20 mètre de profondeur.

#### **Observations :**

La zone humide a proximité du plan d'eau communal de Ligny s'étend sur une surface de **1,31 ha**. La propriété de la commune s'arrêtant à la parcelle AM 0206, la zone humide ne se situe pas dans son intégralité sur des terrains communaux. La tourbière représente une superficie de **0,24 ha**. La superficie de la zone humide susceptible d'être détruite pour permettre l'agrandissement du plan d'eau est de **0,40 ha**. Cet espace destructible ne s'étend pas sur la tourbière.





## Compensation et valorisation du patrimoine

Après concertation avec la direction départementale du territoire de l'Indre il a été décidé la compensation suivante. Elle est en accord avec le SDAGE de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

ZH Détruite	N° parcelle	Lieu	ZH à compenser	Superficie entretien ZH	N° parcelle	Lieu
2031	AM 0147	Ligny	2031	9169	AM 0147	Ligny
	AM 0148				AM 0148	
	AM 0155				AM 0155	
Nombres exprimés en m <sup>2</sup>					AM 0206	
TOTAL :				9169		
Différentiel :				<b>7138</b>		

Dans un objectif d'entretien et de valorisation du site du plan d'eau, la compensation pour la destruction d'une partie de zone humide et de l'espace boisé de 0,19 ha consistera à entretenir celle restante, et en particulier la tourbière. Pour cela, l'ADEV nous aiguillera avec les conclusions de son rapport.

Les démarches concrètes entreprises seront :

- La mise en place d'un parcours de découverte et d'informations au milieu de la tourbière
- L'entretien raisonné de cet espace

## Impact sur le milieu Natura 2000

Les aménagements prévus sur et autour du plan d'eau de Pouigny Notre-Dame ne sont pas concernés par un éventuel impact de zones Natura 2000.





## Défrichement de l'espace boisé

### Massif boisé concerné

Le massif boisé concerné représente une superficie de 0,87 ha en zone humide.



Les parcelles cadastrales sur lesquelles s'étend le massif boisé sont :

- AM 0148
- AM 0155
- AM 0206

### Défrichement

Le défrichement porte sur une superficie de 0,19 ha en zone humide.



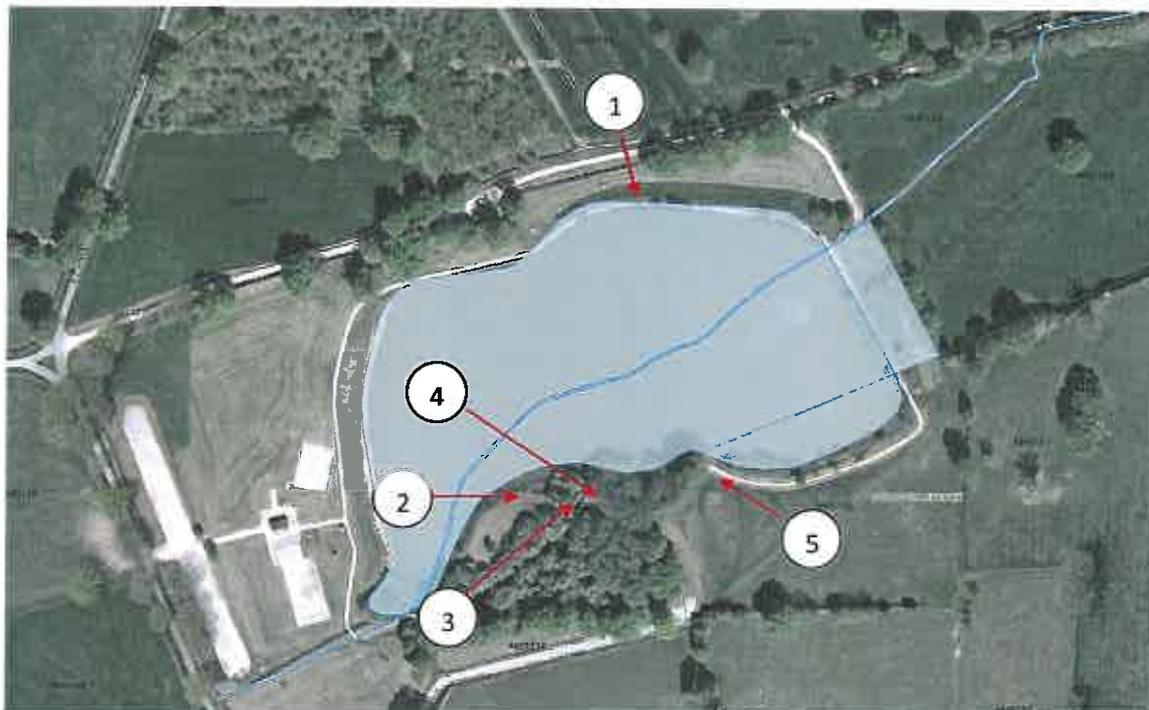


Les parcelles concernées sont :

- AM 0148
- AM 0155

**Prises de vue :**

**En date du 28 juin 2013**

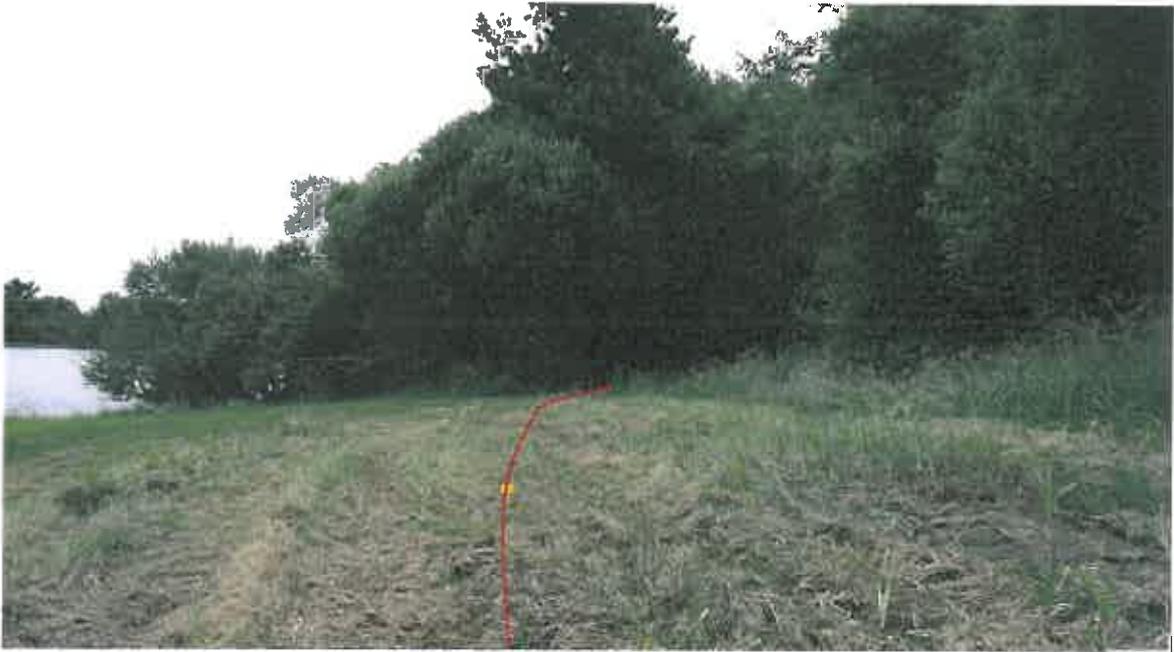


**1:**





**2:**



**3:**





**4:**



**5:**



